

PAGE 1

♦ **Mission de la BAD au Patronat Burkinabé : Un programme spécial d'appui à la transition au cœur des discussions**

PAGE 2

♦ **Revue annuelle du Cadre Sectoriel de Dialogue Jeunesse, Formation Professionnelle et Emploi : un taux de réalisation de 24,14%**

♦ **Situation post insurrectionnelle : le Patronat burkinabé au chevet des entreprises privées**

PAGE 3

♦ **Fonds pour l'Accélération du Développement Agricole : pour des projets agricoles solides et bancables**

PAGE 4

♦ **Atelier de formation des utilisateurs des statistiques d'entreprises**

PAGE 5

♦ **Les programmes de licences professionnelles relus**

PAGE 6

♦ **Une délégation du port autonome de Cotonou au Patronat**

PAGE 7

♦ **Vers le 4^{ème} examen de la politique commerciale du Burkina**

Mission de la BAD au Patronat Burkinabé : Un programme spécial d'appui à la transition au cœur des discussions



Plusieurs entreprises ont été pillées et saccagées, toute chose qui a des conséquences directes sur l'emploi. Poursuivant, il a regretté la non-prise en compte du secteur privé dans les organes de la transition et surtout la focalisation du Gouvernement de transition, sur l'organisation des élections si bien que sur le plan de la relance de l'économie, les actions fortes tardent à venir.

En termes de proposition de mesures qui pourraient être soutenues par la BAD, le Vice-président du

Le vendredi 23 janvier 2015, le Conseil National du Patronat Burkinabé (CNPB) a reçu la visite d'une Mission de la Banque Africaine de Développement (BAD) conduite par Monsieur Sibry TAPSOBA, Directeur du Département d'appui à la transition de la BAD. La délégation a été reçue par Monsieur Elie OUEDRAOGO, Vice-président du CNPB en présence de la Secrétaire générale du CNPB, Madame YAMEOGO Philomène et du Secrétaire chargé de la formation, de l'orientation, de l'assistance aux membres et aux représentations régionales docteur NAKOULMA Désiré.

CNPB appuyé par ses autres collaborateurs a indiqué que dans l'urgence, l'appui doit viser à remettre les entreprises vandalisées en état de marche afin de préserver les emplois et les parts de marchés déjà acquises.

Ensuite, il s'agira de restaurer et renforcer le dialogue social au regard de la multiplication des mouvements sociaux dans les entreprises depuis l'insurrection et enfin, régler la question de la dette intérieure pour soulager la trésorerie des entreprises.

A moyen et long terme, pour le Patronat, il faut concevoir un programme de relance de l'économie et de l'investissement qui prendra en compte la modernisation du secteur privé et la réforme des institutions d'appui. Par conséquent, la réalisation une étude sur la restructuration du dispositif institutionnel du secteur privé est plus qu'urgent a conclu le Vice-président du CNPB.

Ces propositions ont été bien accueillies par la délégation de la BAD qui, par la voie du chef de mission Monsieur TAPSOBA, a remercié le Patronat Burkinabé pour la richesse de ses propositions et rassuré de leur prise en compte dans le cadre du programme d'appui à la transition.

Monsieur TAPSOBA après avoir remercié le Patronat pour l'accueil chaleureux puis présenté les membres de sa délégation, a indiqué que la délégation de la BAD est présente au Burkina dans le cadre de l'élaboration d'un programme spécial d'appui à la transition. La Mission a déjà rencontré plusieurs acteurs de la société burkinabé, et souhaitait recueillir les attentes du secteur privé en termes d'appuis dans ce contexte post-insurrectionnel.

Le Vice-président du CNPB, Elie OUEDRAOGO, après s'être réjoui de cette initiative a relevé que le secteur privé a payé le plus lourd tribut lors de l'insurrection populaire.

Revue annuelle du Cadre Sectoriel de Dialogue Jeunesse, Formation Professionnelle et Emploi : un taux de réalisation de 24,14%

Le document de la SCADD a prévu dans son dispositif de suivi-évaluation des Cadres Sectoriels de Dialogue (CSD). Quinze (15) CSD ont été créés parmi lesquels celui du secteur jeunesse, formation professionnelle et emploi placé sous la tutelle technique du Ministère de la Jeunesse, de la Formation professionnelle et de l'emploi (MJFPE).

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre de la SCADD, il est fait obligation à chaque CSD de tenir deux (02) sessions par an à savoir, une session à mi-parcours et une session annuelle.

Pour satisfaire à cette obligation, le CSD/JFPE a tenu sa revue annuelle 2015, le 27 février 2015 dans la salle de conférence du Centre de Formation Professionnelle de Ouagadougou en vue d'évaluer la performance du secteur. Il faut noter que la planification des mesures et actions de ce CSD se fait autour de trois programmes à savoir : la promotion de la Jeunesse, la promotion de l'Enseignement et de la Formation techniques et professionnels et la promotion de l'Emploi.

Le rapport de performance du CSD est le fruit d'un processus au cours duquel les groupes thématiques « emploi », « formation professionnelle » et « jeunesse » ont joué un rôle important. Ce sont les ren-

contres de ces groupes qui ont permis le suivi et la capitalisation des réalisations des mesures et actions ainsi que la production et la transmission de rapports trimestriels au Secrétariat Technique National de la SCADD.

Vingt-neuf (29) mesures et actions étaient programmées pour l'année 2014 pour un coût global de 36 501 512 518 FCFA. En terme de bilan, sur les vingt-neuf (29) mesures et actions programmées, sept (07) ont été entièrement réalisées ; soit un taux de réalisation de 24,14% pour un montant de 28 720 923 594 FCFA engagés et visés. Par ailleurs, sur un total de quarante-deux (42) indicateurs, neuf (09) ont entièrement atteint leurs cibles ; soit un taux global d'atteinte des cibles de 21,43%.

Ce bilan peu satisfaisant s'explique en partie par des problèmes liés au retard de décaissement des ressources financières et à la crise socio-politique qu'a connue le Burkina. Il s'explique aussi par le fait que le bilan de mise en œuvre ne comptabilise que les actions entièrement réalisées. Les mesures et actions en cours de réalisation sont traitées comme « non réalisées ». En termes de perspectives pour l'année 2015, 18 mesures et actions sont programmées.

Situation post insurrectionnelle : le Patronat burkinabè au chevet des entreprises privées



En effet, depuis 2008, les entreprises sont confrontées à des difficultés économiques qui ont été accentuées par l'insurrection populaire de fin octobre 2014.

Les entreprises n'ont pas été épargnées par les pillages et les destructions de biens. Comme en 2011, elles ont payé un lourd tribut lors de l'insurrection populaire. Avec les conflits sociaux qui refont surface, elles assistent au blocage de leurs activités par des grèves menées en dehors de tout cadre légal.

Pour le Président NACOULMA, la situation est d'autant plus grave que le Patronat burkinabè ne saurait rester indifférent face aux nombreuses pertes que subissent de jours en jours les investisseurs nationaux.

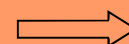
Il a alors souligné au Ministre que la démarche du Patronat burkinabè s'inscrit dans le cadre de la recherche de solutions concertées susceptibles de sortir les entreprises burkinabè de la situation préoccupante dans laquelle elles se trouvent depuis les crises successives de 2008, 2011 et dont les conséquences se sont aggravées avec l'insurrection des 29 et 30 octobre 2014.

C'est dans ce sens qu'il a transmis au premier responsable du ministère en charge du travail, un document de mémorandum faisant l'état de l'analyse situationnelle et des propositions de sortie de crise formulées par le Patronat.

En appui au mémorandum, le président du CNPB a relevé l'urgence et la nécessité pour le Gouvernement de prendre des mesures pour sécuriser les investissements et restaurer la confiance des investisseurs afin de permettre la reprise du travail dans les entreprises touchées et sauvegarder les emplois.

Le 28 janvier 2015, une délégation du Conseil National du Patronat Burkinabè a rendu visite au Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, le Professeur Augustin LOADA.

Conduite par le Président du CNPB, Monsieur Birahima NACOULMA, la délégation était constituée des premiers responsables des secteurs fortement touchés par la crise à savoir les mines, l'industrie et le commerce ainsi que des membres du bureau du Patronat.



(Suite p.3)

(suite de la page 2)

A cet effet, il a proposé à l'attention du Ministre une démarche qui se décline à travers les trois étapes suivantes :

- ◆ inviter les travailleurs grévistes à reprendre le travail,
- ◆ mettre en place un cadre de négociation des parties en conflits sous l'égide de l'administration du travail et du Bureau International du Travail (BIT),
- ◆ organiser une rencontre Patronat/centrales syndicales sous l'égide de l'administration du travail et du BIT pour l'adoption d'une trêve sociale et l'élaboration d'une charte sociale

Prenant la parole à son tour, le Profes-

seur LOADA a salué la pertinence de l'analyse et des propositions faites et assuré les membres de la délégation patronale que le Gouvernement partage les préoccupations du secteur privé.

Il a ensuite reconnu qu'au regard de la situation actuelle, des mesures urgentes doivent être prises au nombre desquelles son Département a inscrit la mise en œuvre d'un plan de communication en vue d'un changement qualitatif des mentalités des travailleurs.

L'ambition du Gouvernement en cette période difficile, a-t-il poursuivi, est d'aider les acteurs à privilégier le dialogue à la logique de la confrontation.

Fort de cette assurance, les membres de la délégation ont tour à tour remercié le Ministre pour les mesures entreprises notamment en matière de communication tout en insistant sur la nécessité de sécuriser les investissements, rétablir la confiance des investisseurs et veiller au strict respect des lois et règlements en vigueur dans notre pays.

A la clôture des échanges, le Président du Patronat a par ailleurs exprimé le souhait que le Ministre en charge du travail puisse porter la voix du CNPB auprès du Chef du Gouvernement et du Président du Faso pour un traitement diligent des préoccupations du secteur privé.

Fonds pour l'Accélération du Développement Agricole : pour des projets agricoles solides et bancables

Le 26 février 2015, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF) a organisée dans sa salle de conférence, une rencontre d'information sur le Fonds pour l'Accélération du Développement Agricole (FADA).

Ladite rencontre visait à présenter aux acteurs du secteur privé burkinabé, le Fonds pour l'Accélération du Développement Agricole (FADA). Une présentation dudit fonds a été faite par Monsieur Mohamed Aly OULD CHEIKH AHMED, Ingénieur d'irrigation à la Banque Africaine de Développement (BAD), assisté de Madame Doreen KIRABO, Coordinatrice du FADA au siège de la BAD à Abidjan.

Le FADA est né du constat que beaucoup de projets présentés aux guichets de financement de la BAD souffraient d'un problème de maturation. Les dossiers sont mal ficelés et sont peu convaincants. Aussi, pour faire de l'agriculture africaine, une agriculture moderne arrimée au marché, dans la lignée de la Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition lancée en mai 2012, le FADA a été mis en place en mai 2013 grâce à la BAD et à certains pays donateurs comme les Etats

Unis, le Danemark et la Suède.

Le fonds vient en appui financier aux acteurs du secteur agricole pour améliorer la qualité de leurs dossiers de projets. Le FADA accorde des financements pour couvrir les coûts de conception des projets



en amont, notamment, les études de faisabilité, les études de marché, les études de modélisation financière, les études de développement de plan d'affaires et les études d'impact environnemental et social. Les projets peuvent être portés par des entreprises, des institutions publiques, des institutions financières, des associations etc...

Le financement du FADA est sous la forme d'un don à 100%. Six pays africains sont éligibles: La Côte d'Ivoire, le Ghana, la Tanzanie, l'Éthiopie, le Mozam-

bique et le Burkina Faso.

En termes de critères d'éligibilité des projets soumis, il faut noter que le projet concerné par la demande de subvention doit être réalisé dans un des six pays éligibles. Le coût du projet d'infrastructure agricole doit être égal ou supérieur à 1 million de dollar soit environ 585 millions de FCFA.

Les dossiers sont reçus par le FADA après le lancement de l'appel à propositions qui a lieu au moins une fois l'an. Pour l'année 2015 deux appels à proposition sont prévus dont le premier au mois de mars 2015.

Le Fonds pour l'Accélération du Développement Agricole (FADA) constitue véritablement une opportunité à saisir

pour les opérateurs économique du secteur agricole. Bien que n'intervenant pas dans le financement des investissements physiques, il permet grâce à ses subventions de préparer de solides dossiers de projets bancables qui peuvent être soumis aux guichets de la BAD ou des banques secondaires. Le coût minimum du projet exigé est certes un peu élevé pour des PME comme celles de notre pays mais n'est pas insurmontable pour peu que les entreprises se montrent plus ambitieuses et plus innovantes.

Atelier de formation des utilisateurs des statistiques d'entreprises

Du 19 et 20 janvier 2015 s'est tenu dans la salle de réunion du Conseil régional du Centre à Ouagadougou, un atelier de formation des utilisateurs des statistiques d'entreprises. Organisé par l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), cet atelier a réuni les structures administratives utilisant les statistiques d'entreprises, la société civile, les grandes entreprises du secteur privé et les structures d'appui au secteur privé.

Présidé par Monsieur Alain BRILLEAU, Expert principal et chef de l'équipe de l'Assistant technique du Volet Statistiques du Programme d'appui au renforcement de la gestion des finances publiques et des statistiques (Par-Gs), l'objectif de cette formation est de faire le point sur la disponibilité des données issues des statistiques d'entreprises et de leur accessibilité, de présenter les principaux indicateurs calculés et les limites de ces données.

Dans mot introductif, il a indiqué que les statistiques d'entreprises sont élaborées depuis de nombreuses années au Burkina, tant au niveau de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) que des services techniques au niveau des ministères en charge des secteurs économiques et financiers (Ministère de l'économie et des finances, Ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, Ministère des infrastructures, du désenclavement et des transports, Ministère des mines et de l'énergie, etc.). Cependant, il a regretté le fait que les utilisateurs de ces productions statistiques ne les utilisent pas de manière optimale du fait du manque de la culture statistique et du manque de formation. Il a souligné que les données issues des entreprises sont utilisées actuellement dans l'élaboration d'indices et d'agrégats économiques, le suivi de la conjoncture économique, la production des comptes nationaux et le suivi du climat des affaires. Ces statistiques et indicateurs sont utilisées pour la prise de décision, tant par les décideurs des politiques publiques que par les entreprises privées nationales ou étrangères.

A l'issue de la cérémonie d'ouverture, les travaux se sont poursuivis à travers une série de communications suivies d'échanges.

Pour l'essentiel des modules, on retient à titre introductif, que la statistique peut être définie comme étant une technique permettant de faire la synthèse de l'information recueillie sur un ensemble de données, qui peut s'agir entre autres d'individus, de logements, des villes, des animaux et des entreprises. De même, l'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes. De ces définitions, il en découle que les statistiques d'entreprises sont celles qui s'intéressent particulièrement à l'entité « entreprise ». Conformément aux différents découpages du tissu des entreprises, on parle alors de statistiques sur les entreprises privées, statistiques sur les entreprises publiques et parapubliques, statistiques industrielles, statistiques sur le commerce, statistiques financières et d'assurances, statistiques agricoles et statistiques sur les PME.

De façon organisationnelle, le système de statistiques d'entreprises se compose d'un répertoire d'entreprises, d'un dispositif d'enquêtes et

de recensements statistiques auprès des entreprises, d'un dispositif de collecte et d'exploitations d'informations de sources administratives sur les entreprises et d'un dispositif de traitement et de diffusion des données. Ce système s'intègre dans le système statistique global avec l'adoption de la loi statistique.

Pour ce qui concerne la manière dont les statistiques d'entreprises sont produites, il faut retenir qu'elle se fait à trois niveaux : l'INSD, les autres administrations et les organisations internationales. L'annuaire statistique du commerce, de l'industrie et de l'artisanat contient une importante masse d'informations chiffrées couvrant l'effectif des entreprises, la propriété industrielle, la performance des unités industrielles, les indicateurs de gestion des entreprises d'Etat, les activités commerciales et l'artisanat. Ainsi l'élaboration des statistiques d'entreprises repose sur un ensemble de cadres et méthodologies recommandés au plan international à savoir le plan Comptable OHADA, l'IRIS et les guides méthodologiques pour l'élaboration d'Indices à la Production Industrielle (IPI).

Dans le but d'avoir un puissant instrument de suivi du tissu des entreprises du pays et en permettant d'avoir une visibilité sur les entreprises exerçant au Burkina Faso, le répertoire statistique des entreprises (RSE) a été créé à l'INSD en 2010, à partir des données du 6^{ème} Recensement industriel et commercial (RIC) réalisé par l'INSD en 2009.

Sur les sources et l'utilisation des statistiques d'entreprises, l'on retient que les statistiques d'entreprises permettent d'analyser la conjoncture et la structure de l'économie, de faire l'étude des marchés et des comparaisons internationales et d'alimenter des modèles de prévisions économiques. Il a indiqué que les sources des statistiques d'entreprises sont variées. Il y a des sources nationales, les sources régionales et communautaires et les sources internationales.

En terme de forces, on relève que les efforts sont accomplis dans la production et la diffusion des statistiques des entreprises tant par les techniciens que par les autorités, les services statistiques sectoriels, l'INSD et le monde des affaires. Les données sur les entreprises permettent de mener des débats éclairés sur la contribution des entreprises à l'économie ou encore de connaître les caractéristiques des unités pour la conception de projets et programmes spécifiques et pour animer les échanges entre les autorités et le monde des affaires.

En termes de faiblesses, les limites actuelles des statistiques d'entreprises au Burkina se résument au délai de production non conforme aux recommandations internationales pour les indicateurs conjoncturels et à l'absence de certains indicateurs nécessaires pour une bonne analyse de l'économie.

En terme de perspectives, il faut exploiter les bases de données sur les déclarations statistiques et fiscales (DSF) à des fins de production de ratios comptables et de production des bilans et comptes de résultats consolidés de branches d'activités en veillant au respect de la loi statistique et de mieux valoriser les productions existantes en prenant en compte les délais de production et en améliorant la communication avec les fournisseurs des données et les utilisateurs

Les programmes de licences professionnelles relus

Placée sous la présidence du Secrétaire Général du Ministère des Enseignements secondaire et supérieur, Monsieur Bila DIPAMA, il s'est tenu du 28 au 30 janvier 2015 dans l'amphithéâtre de l'Ecole Nationale des Enseignants du Primaire (ENEP) de Loumbila, l'atelier de sélection des programmes de licence professionnelle à relire et à harmoniser. Il a connu la participation des professionnels, des promoteurs d'enseignement supérieur privés, des enseignants, des associations et organisations professionnelles dont le Conseil National du Patronat Burkinabè (CNPB).

Organisé par le Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur (MESS) en vue d'harmoniser lesdits programmes pour les conformer aux exigences du LMD et pour mieux les adapter aux nouvelles réalités et assurer ainsi une cohérence d'ensemble de l'offre de formation dans l'enseignement supérieur particulièrement dans les Instituts d'Enseignement Supérieur Privés (IESP), l'atelier visait les objectifs suivants :

- ◆ Identifier les filières dont les programmes de licences sont à relire et à harmoniser selon les domaines des sciences économiques et de gestion, sciences et technologies et des sciences agronomiques ;
- ◆ Retenir les filières porteuses et correspondant aux besoins actuels des entreprises et du monde de l'emploi ;
- ◆ Dresser la liste des filières retenues par domaine avec une brève présentation des compétences attendues pour chaque filière.

Dans son discours d'ouverture, Monsieur le Secrétaire général a tout d'abord relevé que la mise en œuvre du système LMD est un engagement de notre pays consécutif aux résolutions du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES) et de l'Union Economique Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) de reconfigurer l'enseignement supérieur de nos universités, écoles et instituts suivant le modèle du LMD. Pour mettre en œuvre de manière réussie un système aussi exigeant, les IES privés ont besoin d'accompagnement. Il a poursuivi en situant l'importance de cet atelier comme le début d'une réponse aux préoccupations relatives à la qualité des offres de formation actuellement en cours dans nos institutions d'enseignement supérieur privées. Il a précisé que

cet atelier vise à mettre à leur disposition des programmes de licence professionnelle cohérents, pertinents et harmonisés. Il a invité les participants à examiner les 156 offres de formations en licence professionnelle et à proposer toutes les modifications, créations ou recommandations susceptibles d'apporter plus de pertinence et de cohérence afin de permettre aux équipes chargées d'élaborer les curricula de mettre, à terme, à la disposition de l'enseignement supérieur des programmes de formation en licence professionnelle de qualité.

Une communication sur l'état des lieux des licences professionnelles dans les Institutions d'Enseignement Supérieur privées a été faite lançant ainsi les discussions. Il ressort de cette communication qu'il existe une profusion de programmes de licence professionnelle, dans les domaines des sciences économiques et de gestion, des sciences et technologies et des sciences agronomiques ; soit 156 offres de formation. Cette diversité apparente est la conséquence de la diversité des origines des programmes de formations et de la disparité des intitulés.

La qualité des programmes est affectée par leur présentation non conforme au schéma LMD et les contenus sont conçus sans avoir suivi la démarche d'élaboration de curricula LMD. Le processus engagé pour la relecture de ces programmes porte sur les étapes suivantes :

- ◆ le recensement des offres de formation en licence professionnelle dans les IES privées ;
- ◆ la sélection des offres de formation à relire et à harmoniser ;
- ◆ la conception et la production des curricula par les équipes à mettre en place ;
- ◆ la validation des travaux de ces équipes.

En outre, la deuxième étape du processus va consister à sélectionner et recueillir un ensemble de renseignements auprès de différents acteurs du marché du travail et du monde de l'éducation et des orientations sur les offres de formation les plus porteuses sur la base des offres recensées et/ou non listées. A la suite de la communication et des échanges, les participants ont été repartis en deux commissions suivant les options sciences économiques et de gestion, sciences et technologies et sciences agronomiques.

La Commission sciences économiques et de gestion, à l'issue de ses travaux, a retenu

vingt cinq (25) spécialités ou offres de formation après avoir procédé à des suppressions, des reformulations, et la création de deux nouvelles spécialités. Elle a relevé qu'elle ne s'est pas penchée sur les mentions qui seront précisées lors de l'élaboration des programmes.

Les travaux de la commission sciences et technologies et sciences agronomiques ont abouti à l'identification de trente-neuf (39) spécialités en sciences et technologies et trois (03) spécialités en sciences agronomiques soit au total quarante-deux (42) spécialités. La liste des offres de formation retenues par les deux commissions sont présentées en annexe du présent rapport.

Au total sur les 156 spécialités recensées au paravant par le MESS dans les IES Privées, 67 spécialités ou offres de formation ont été sélectionnées par les participants. Celles-ci feront l'objet d'une analyse approfondie dans la 3^{ème} étape du processus à savoir la mise en place des équipes pour la conception et la production des curricula de licences professionnelles.

Aux termes des travaux, les participants ont fait des recommandations à l'endroit des spécialistes lors de l'élaboration des curricula et contenues dans les fiches descriptives des avant projets de filières. Il s'agit :

- ◆ d'aligner le programme de Comptabilité Contrôle Audit sur celui de l'expertise comptable ;
- ◆ de renforcer l'apprentissage des langues et des TIC dans toutes les offres de formation ;
- ◆ d'approfondir la réflexion et de trouver une appellation plus adaptée pour la spécialité Secrétaire des affaires médicales ;
- ◆ d'inclure des Unités d'Enseignement (UE) sur le transit dans le programme Transport et logistique.

Outre ces recommandations spécifiques à l'endroit des équipes d'élaboration des curricula, l'atelier a recommandé la dynamisation ou la mise en place de cadre de concertation en vue d'impliquer davantage les entreprises/employeurs dans l'élaboration, la formulation et la mise en œuvre des curricula dans les formations professionnalisantes, au regard de leur importance dans la professionnalisation des filières de formation et la nécessité d'adapter les offres de formation aux besoins réels de marché de l'emploi.

Une délégation du port autonome de Cotonou au Patronat



900km.

Le vendredi 13 février 2015 le Conseil National du Patronat Burkinabé a reçu la visite d'une délégation du port autonome de Cotonou conduite Monsieur ASSOGA A. Ferdinand accompagné de ses plus proches collaborateurs.

La délégation a été reçue par le Président du comité statutaire du Patronat, Docteur Jean Baptiste YAMEOGO, qui après avoir souhaité la bienvenue à ses hôtes, leur a laissé la parole pour décliner l'objet de leur visite.

Prenant la parole, Monsieur ASSOGA A. Ferdinand a, au nom de sa délégation remercié le Patronat pour l'accueil chaleureux, puis a indiqué l'objet de leur présence au Patronat qui sont de :

- ◆ Rendre une visite de courtoisie au Président du Patronat lors de leur séjour au Faso dans le cadre de l'évaluation de leur représentation pour le Burkina ;
- ◆ Evaluer le volume d'affaires que le Burkina traite avec les autres ports de la sous-région (Abidjan, Accra, Lomé) ;
- ◆ Evaluer les relations entre les opérateurs économiques burkina-

bé et le port autonome de Cotonou ;

◆ Comprendre la raison de la préférence des opérateurs économiques du Burkina, pour le port autonome de Lomé distant de 1100km à celui de Cotonou situé à

- ◆ L'étendue de la plate forme portuaire ;
- ◆ Le cout des opérations portuaires ;
- ◆ Les tracasseries sur le corridor Cotonou -Ouagadougou ;
- ◆ l'Etat de la route.

Poursuivant, Docteur YAMEOGO a souligné que la concurrence qui s'exerce dans cet espace géographique (ouest africain) est si rude et que les profits engrangés n'ont ni couleur ni nationalité. A cela, l'entrée en scène de nouveaux acteurs tels les miniers auprès desquels il faut mener des opérations de charme. C'est pourquoi, il faudra dans ce cas mettre en place une stratégie marketing attrayante à la hauteur des ambitions. A-t-il précisé.

Après ce tour d'horizon et suite aux propositions faites par le Patronat, Monsieur ASSOGA A. Ferdinand et l'ensemble des membres de la délégation ont tour à tour apprécié très positivement les points évoqués ainsi que les propositions qui leurs ont été faites.

Ils ont pris l'engagement de s'y investir. De ce fait, ils ont particulièrement félici-

Reprenant la parole, Docteur Jean Baptiste YAMEOGO a félicité la délégation pour l'initiative de cette rencontre aux objets pertinents. Il a rappelé à l'attention de la délégation que le Port autonome de Cotonou avaient déjà rencontré les opérateurs économiques Burkinabé dans le Cadre du renforcement des transactions avec leur institution et qu'un certain nombre de problèmes et difficultés avaient été soulevés. La question est de savoir si tous ces problèmes et difficultés ont trouvé une solution.



IL a suggéré à la délégation d'orienter la réflexions sur les points suivants :

té le CNPB de l'analyse faite pour faciliter leur travail dans le sens du diagnostic et des solutions à trouver pour résoudre se mettre en phase avec la pratique de leurs concurrents.

Ils ont toutefois promis de revenir s'entretenir avec le Patronat des résultats de leur investigation.

Consulter le site du CNPB: www.patronat.bf



CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT BURKINABÉ

*L'union fait la force,
ensemble nous pour un développement durable !*

1221 Avenue du Dr KWAME N'krumah - 01 BP 1482 Ouagadougou 01 Burkina Faso
Tél. : +226 50 33 03 09 - Fax : +226 50 33 03 08
Email: cnpb@fasonet.bf - Site web: www.patronat.bf

CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT BURKINABÉ (CNPB)

1221 Avenue du Dr Kwamé N'Krumah
01 BP 1482 Ouagadougou 01 - Burkina Faso

Tél. : (+226) 25 33 03 09

Fax : (+226) 25 33 03 08

Courriel: cnpb@fasonet.bf

Site web: www.patronat.bf

Le Patronat.net

Le bimestriel d'information du Patronat burkinabè

Directeur de Publication

Philomène YAMEOGO

Rédacteurs

Ferdinand ZOUNGRANA

Wenceslas BANCE

Seydou TRAORE

Alphonse GUIGUEMDE

Alizéta OUEDRAOGO

Conception et Mise en page

Alizéta OUEDRAOGO

Publication

Conseil National du Patronat Burkinabè

Autorisation n°: 3151/09/CA-GI/OUA/
P.F

ISSN 0796 - 8981



Vers le 4^{ème} examen de la politique commerciale du Burkina



Le 26 février 2015, la salle de conférence de l'Agence pour la Promotion des Exportations du Burkina (APEX Burkina) a abrité un atelier préparatoire du 4^{ème} examen de la politique commerciale du Burkina.

Organisé par le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (MICA), cet atelier visait à sensibiliser les acteurs nationaux sur le processus d'examen de la politique commerciale de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Il faut noter que le Burkina Faso doit procéder en 2016 au 4^{ème} examen de sa politique commerciale, conformément aux prescriptions de l'OMC. La rencontre devait permettre à la Direction Générale du Commerce (DGC), d'informer les acteurs impliqués et de les sensibiliser sur le processus qui sera bientôt entamé. Pour ce faire, une communication relative au sujet a été livrée.

On retient de cette communication que l'examen de politique commerciale a été établi en 1989 lors du cycle de l'Uruguay. Il trouve ses bases juridiques dans l'annexe 3 de l'accord de Marrakech et du principe de la transparence de l'OMC. Il consiste pour les pays membres de l'OMC à soumettre, leur politiques et pratiques commerciales aux autres

membres de l'OMC. Il contribue de ce fait à amener les membres à respecter les règles de l'OMC.

L'examen des politiques commerciales est un exercice régulier dont la périodicité diffère selon le niveau de participation du pays au commerce mondial. Pour le Burkina Faso, elle est de 6 ans. Le dernier EPC remontant à 2010. L'EPC analyse aussi bien la politique commerciale que l'environnement économique et les politiques sectorielles.

Le mécanisme de l'EPC prévoit que le pays concerné par l'examen préparant son rapport, de même que le secrétariat de l'OMC. Ces deux rapports sont par la suite soumis aux critiques des autres membres qui ont la possibilité de demander des éclaircissements sur la politique commerciale du pays. Le processus de l'EPC aboutit à des recommandations à l'endroit du pays qui peut, pour leur mise en œuvre, bénéficier de l'assistance technique et financière de l'OMC.

Il est attendu des participants, leur appui à la Direction générale du commerce pour la collecte et la centralisation des différents documents de politiques et des lois et règlements propres à leurs secteurs.